

CINQUIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2025

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 20 JUIN 2025

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par
Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC

en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY EUROPE SE

en qualité d'émetteur
(Société européenne de droit allemand)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent cinquième supplément (le **Cinquième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 20 juin 2025, approuvé le 20 juin 2025 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 25 juillet 2025, approuvé le 25 juillet 2025 par la CSSF, le deuxième supplément en date du 13 août 2025, approuvé le 13 août 2025 par la CSSF, le troisième supplément en date du 3 octobre 2025, approuvé le 3 octobre 2025 par la CSSF et le quatrième supplément en date du 21 octobre 2025, approuvé le 21 octobre 2025 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**), Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL**) et Morgan Stanley Europe SE (**MSESE** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP, MSBV et MSFL, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Cinquième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Cinquième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Cinquième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Cinquième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par Morgan Stanley le 3 novembre 2025 de son Rapport Trimestriel figurant dans le Formulaire 10-Q pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 (le **Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ;
- (b) d'incorporer par référence le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 et le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International plc, Morgan Stanley B.V., Morgan Stanley Finance LLC et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la CSSF en date du 14 novembre 2025 (le **Document d'Enregistrement 2025**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Cinquième Supplément ;
- (c) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Facteurs de Risque" comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Cinquième Supplément ;
- (d) d'apporter certaines modifications corrélatives à la partie "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Cinquième Supplément ; et
- (e) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 4" du présent Cinquième Supplément.

Une copie de ce Cinquième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Cinquième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant trois jours ouvrables après la publication de ce Cinquième Supplément, soit jusqu'au 24 novembre 2025 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Cinquième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Cinquième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Cinquième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Cinquième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Cinquième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie		Page
1.	MODIFICATIONS DE LA SECTION FACTEURS DE RISQUE.....	4
2.	INCORPORATION PAR REFERENCE	5
3.	MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS	13
4.	MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES	14

1. MODIFICATIONS DE LA SECTION FACTEURS DE RISQUE

- 1.1 La première phrase du second paragraphe de la section intitulée "**Facteurs de Risque**" en page 10 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération la section intitulée "Facteurs de risque" (Risk Factors) (à l'exclusion des facteurs de risque intitulés "As a finance subsidiary, MSFL has no independent operations and is expected to have no independent assets", "Powers under the Banking Act 2009", "Write-down and conversion of capital instruments and liabilities power and bail-in power", "Other powers" and "Risks in relation to the exercise of potential resolution powers under German/EU Law") aux pages 1 à 21 du Document d'Enregistrement (Registration Document) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE (MSESE) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 14 novembre 2025 (le Document d'Enregistrement 2025 tel que supplémenté de temps à autre)."

- 1.2 Le facteur de risque intitulé "**Risques liés à la situation financière de Morgan Stanley**" en page 12 du Prospectus de Base est modifié par la suppression des mots "aux pages 1 à 4 du Document d'Enregistrement 2024 telle que modifiée aux pages 7 à 9 du Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024", remplacés par les mots "aux pages 1 à 5 du Document d'Enregistrement 2025".
- 1.3 Le facteur de risque intitulé "**Risques liés à l'exploitation des activités commerciales de Morgan Stanley**" en page 12 du Prospectus de Base est modifié par la suppression des mots "aux pages 4 à 9 du Document d'Enregistrement 2024 telle que modifiée aux pages 9 à 14 du Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024", remplacés par les mots "aux pages 5 à 9 du Document d'Enregistrement 2025".
- 1.4 Le facteur de risque intitulé "**Risque juridique, réglementaire et de conformité**" en page 12 du Prospectus de Base est modifié par la suppression des mots "aux pages 9 à 13 du Document d'Enregistrement 2024 telle que modifiée aux pages 14 à 16 du Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024", remplacés par les mots "aux pages 9 à 13 du Document d'Enregistrement 2025".
- 1.5 Le facteur de risque intitulé "**Autres risques liés aux activités commerciales de Morgan Stanley**" en page 12 du Prospectus de Base est modifié par la suppression des mots "aux pages 13 à 15 du Document d'Enregistrement 2024 telle que modifiée aux pages 16 à 17 du Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024", remplacés par les mots "aux pages 13 à 15 du Document d'Enregistrement 2025".
- 1.6 Le facteur de risque intitulé "**Risques liés à MSI plc, MSBV, MSFL et MSESE**" en page 12 du Prospectus de Base est modifié par la suppression des mots "aux pages 15 à 21 du Document d'Enregistrement 2024", remplacés par les mots "aux pages 15 à 21 du Document d'Enregistrement 2025".

2. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Cinquième Supplément incorpore par référence le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 et le Document d'Enregistrement 2025 et complète ainsi la section intitulée "**Documents incorporés par référence**" figurant aux pages 76 à 88 du Prospectus de Base.

Le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 et le Document d'Enregistrement 2025 incorporés par référence dans ce Cinquième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<https://sp.morganstanley.com/eu/documents/>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com).

La section intitulée "**Documents incorporés par référence**" est modifiée comme suit :

2.1 les paragraphes (a) à (aa) en pages 76 à 79 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 14 novembre 2025 (le **Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/afe6f6cc-6b47-44a2-ac92-dfc8ad86d2d1/>
- (b) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en langue anglaise, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/343346aa-6b5f-42f9-8f40-3143d12e5b9d/>
- (c) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 4 avril 2025 relative à Morgan Stanley en langue anglaise (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2025ams/2025_Proxy_Statement.pdf
- (d) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 11 avril 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8K de Morgan Stanley d'avril 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/206f429d-eed8-4caf-91cc-7c068495236a/>
- (e) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 juillet 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8K de Morgan Stanley de juillet 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/73a6c9d7-e9b5-4864-a886-24ba69f0b4a0/>
- (f) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 octobre 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/bfff3f5e-a2b1-4483-8b69-78a65cd71a1f>
- (g) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 mai 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ac0a77f0-6a0d-4a2c-8b0b6be451993891>
- (h) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 4 août 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ce78f611-5bb7-435a-9133-72aa4cf5ed01>
- (i) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 novembre 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2025 en langue anglaise (le **Rapport du**

- Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025** ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/232e31a9-c34f-4052-9898-c9e387c8adb8>
- (j) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/63fd44fb-9359-4165-8db5-c8685d48c9d4>
- (k) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/de6f7c50-e77a-4f7d-9398-8b7dbf7c2751>
- (l) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (m) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/a15d6aaa-053b-47d4-b246-384fa233eebd/>
- (n) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/a528ac70-17da-45a3-acb8-9c13f2a6a309>
- (o) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/0578d48e-cbf4-4442-ac8e-3e0568c11e45/>
- (p) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/b2b66ef0-ced7-4848-a85b-cb3392d37542/>
- (q) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/bfa42394-caff-4b82-bfea-4e6512400c4c>
- (r) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/6fe74380-9f33-456b-a5ae-10c4fbf35cb0/>
- (s) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSESE pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/731cff0a-9f52-463b-9eb9-2228e1a01b11/>
- (t) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/17fde63f-a63d-4321-866e-784b75963dd9>
- (u) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/16683a07-4f36-412a-ae3d-4518cd18a4bb>
- (v) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 en langue française

déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aabb58>) (les **Modalités des Titres 2021**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 79 à 420 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 en langue française

(<https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/a92e39be-b1b4-4cd4-a45d-29a0583996f7/>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 à 6 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193-46cf-b802-1f3004019fe4>) et par les pages 6 à 8 du supplément du 13 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6943fc87-2133-429a-b459-10820a2ef121>) (les **Modalités des Titres 2023**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 80 à 475 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/0df6dc10-dec1-4d20-968a-20d42b2c708a>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 5 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>) (les **Modalités des Titres 2024** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020, les Modalités des Titres 2021, les Modalités des Titres 2022, les Modalités des Titres 2023, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (w) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 477 à 853 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 10 du supplément du 13 janvier 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 janvier 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>) et la page 6 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>)."

- 2.2 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025	(1) Discussion et analyse de la situation financière et des résultats des opérations par la direction	4-27
	(2) Information quantitative et qualitative sur le risque	28-37
	(3) Rapport du cabinet d'expertise comptable indépendant et dûment enregistré	38
	(4) Etats financiers consolidés et notes y afférentes	39-76
	Compte de résultat consolidé (non audité)	39
	Compte de résultat global consolidé (non audité)	39

	Bilan consolidé (non audité au 30 septembre 2025)	40
	Etat consolidé des variations du total des capitaux propres (non audité)	41
	Tableau des flux de trésorerie consolidés (non audité)	42
	Notes aux états financiers consolidés (non audités)	43-76
(5)	Données financières supplémentaires (non auditées)	77
(6)	Glossaire des termes et acronymes communs	78
(7)	Contrôles et procédures	79
(8)	Procédures judiciaires	79
(9)	Cession de titres de capital non enregistrées et utilisation des produits	79
(10)	Autres informations	79
(11)	Signatures	79

2.3 la partie intitulée "**Table des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Document d'Enregistrement 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Document d'Enregistrement 2025	(1) Facteurs de risque (à l'exclusion des facteurs de risque intitulés : " <i>As a finance subsidiary, MSFL has no independent operations and is expected to have no independent assets</i> ", " <i>Powers under the Banking Act 2009</i> ", " <i>Write-down and conversion of capital instruments and liabilities power and bail-in power</i> ", " <i>Other powers</i> " et " <i>Risks in relation to the exercise of potential resolution powers under German/EU Law</i> ")	1-21
	(2) Description de Morgan Stanley	36-57
	(i) Informations concernant Morgan Stanley	36-44
	(ii) Aperçu des activités	44-45

	(iii) Structure organisationnelle	45
	(iv) Organes d'administration, de direction et de surveillance	45-48
	(v) Pratiques du conseil d'administration	48-53
	(vi) Principaux actionnaires	53
	(vii) Procédures judiciaires et litiges éventuels	53-54
	(viii) Informations complémentaires	54-55
	(ix) Informations fournies par des tiers, évaluations d'experts et déclaration d'intérêts	55
	(x) Informations financières	55-57
(3)	Description de Morgan Stanley & Co. International plc	58-63
	(i) Informations concernant Morgan Stanley & Co. International plc	58-59
	(ii) Aperçu des activités	59
	(iii) Structure organisationnelle	59
	(iv) Direction de Morgan Stanley & Co. International plc	60-61
	(v) Pratiques du conseil d'administration	61
	(vi) Principaux actionnaires	61
	(vii) Procédures judiciaires et litiges éventuels	61-62
	(viii) Informations complémentaires	62-63
(4)	Description de Morgan Stanley B.V.	64-67
	(i) Informations concernant Morgan Stanley B.V.	64
	(ii) Aperçu des activités	64
	(iii) Structure organisationnelle	64

	(iv) Direction de MSBV	65
	(v) Pratiques du conseil d'administration	65-66
	(vi) Principaux actionnaires	66
	(vii) Procédures judiciaires	66
	(viii) Informations complémentaires	66-67
(5)	Description de Morgan Stanley Finance LLC	68-70
	(i) Informations concernant Morgan Stanley Finance LLC	68
	(ii) Aperçu des activités	69
	(iii) Structure organisationnelle	69
	(iv) Direction de MSFL	69
	(v) Pratiques du conseil d'administration	69
	(vi) Principaux actionnaires	69
	(vii) Procédures judiciaires	69
	(viii) Informations complémentaires	70
(6)	Description de Morgan Stanley Europe SE	71-75
	(i) Informations concernant Morgan Stanley Europe SE	71-72
	(ii) Aperçu des activités	72
	(iii) Structure organisationnelle	72
	(iv) Direction de MSESE	72-74
	(v) Pratiques du conseil d'administration	74
	(vi) Principaux actionnaires	74
	(vii) Procédures judiciaires	74
	(viii) Informations complémentaires	75
(7)	Filiales de Morgan Stanley au	76

- 2.4** toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Cinquième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Cinquième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Cinquième Supplément :

Documents incorporés par référence	Information non incorporée par référence	Pages
Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025	Information disponible (<i>Available Information</i>)	3
	Facteurs de risque (<i>Risk Factors</i>)	79
	Annexes (<i>Exhibits</i>)	79
Document d'Enregistrement 2025	Informations Incorporées par Référence (<i>Information Incorporated by Reference</i>)	22-34
	Disponibilité des Documents (<i>Availability of the Documents</i>)	35

3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "*Description des Emetteurs*" en page 715 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2025 (voir la section "Documents Incorporés par Référence")."

4. MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 4.1 Le premier paragraphe de la section "*Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière*" en page 720 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Cinquième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de Morgan Stanley depuis le 30 septembre 2025 (date des derniers états financiers trimestriel (non-audités) publiés)."

- 4.2 La section "*Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley*" en pages 720 et 721 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"Procédures judiciaires et d'arbitrage"

Exception faite de ce qui est indiqué dans :

1. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements*" aux pages 124 à 127 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 154 du Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley ;
2. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 60 à 63 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 75 du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 ;
3. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 64 à 66 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 78 du Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 ;
4. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 64 à 67 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la page 79 du Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2025 ;
5. la section intitulée "*Litigation Matters*" et la section intitulée "*Tax Matters*" sous la rubrique "*Provisions and contingent liabilities*" dans les "*Notes to the Financial Statements*" aux pages 93 à 96 du Rapport Annuel 2024 de MSIP ;
6. la section intitulée "*Legal*" sous la rubrique "*8. Contingencies*" à la page 22 du Rapport Annuel 2024 de MSFL ;
7. les états financiers et le rapport de gestion de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et
8. la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley*" aux pages 53 et 54 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley & Co. International plc*" aux pages 61 et 62 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley B.V.*" à la page 66 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Finance LLC*" à la page 69 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre) et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Europe SE*" à la page 74 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre),

il n'existe pas, et il n'y a pas eu, au cours des douze (12) mois précédant la date du Prospectus de Base, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage impliquant Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE et/ou du Groupe Morgan Stanley."

4.3 Les paragraphes 9 et 10 de la section "***Documents Disponibles***" en page 724 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

- "9. le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley, la Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2025 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025 ;
- 10. le Document d'Enregistrement 2025 ;"